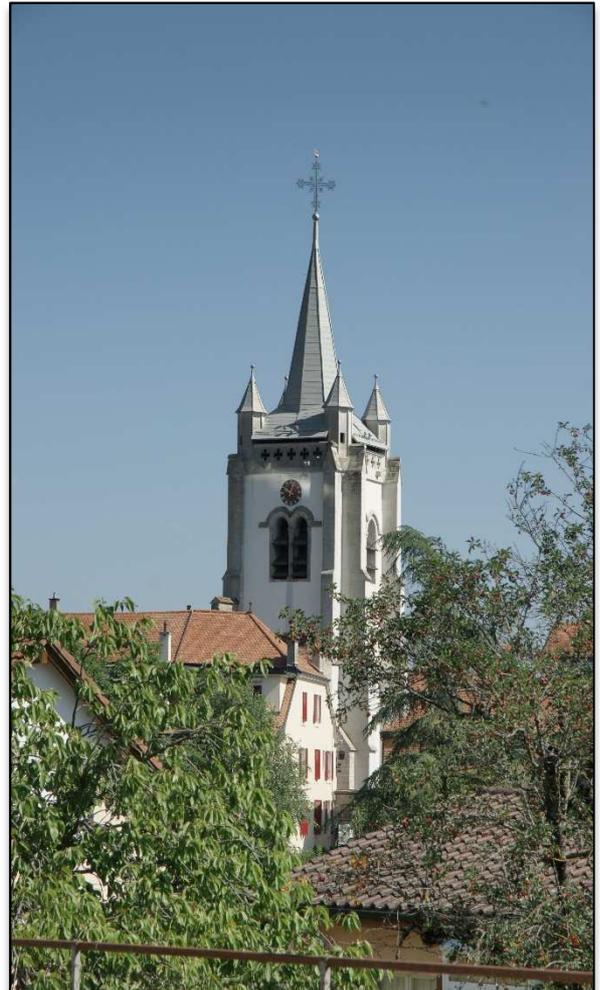


# Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année **2017**



Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2007) sur les Communes, article 93c,
- du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1<sup>er</sup> juillet 2007) sur la comptabilité des Communes, article 34,
- du règlement du Conseil communal de Cossonay, du 19 novembre 2014, article 91,

la Municipalité a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2017.

Les comptes, accompagnés de commentaires, font l'objet d'un document séparé (réf. 03/2018).

Le Conseil communal a été présidé par M. Philippe Zufferey depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Au 31 décembre 2017, la composition du Conseil communal, ainsi que celle de ses commissions et délégations étaient les suivantes :

<b>Président :</b>	<b>Philippe Zufferey</b>
<b>Premier Vice-Président :</b>	<b>Jacky Creteigny</b>
<b>Deuxième Vice-Président :</b>	<b>Géraldine Schärer</b>
<b>Scrutateurs :</b>	<b>Barbara Diserens André Rossier</b>
<b>Scrutatrices-suppléantes :</b>	<b>Christiane Sordet Florence Texier-Claessens</b>
<b>Huissiers :</b>	<b>Nathalie Martin et Pierre Mermoud (huissier suppléant)</b>
<b>Secrétaire :</b>	<b>Marianne Rufener</b>
<b>Commission de gestion :</b>	<b>Patrick Bolay Yves Corday Pascal Gindroz Etienne Martin Calix Cathomen</b>
<b>Commission des finances :</b>	<b>Barbara Zippo Joachim Creteigny Danilo Demaurex Gaël Girardet Thomas Sigrist</b>

**Délégués au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (A.I.E.E.) :**

**Joey Dias  
Nicolas Schlaeppli  
Patrick Bolay  
Oscar Lazzarotto  
David Cornamusaz  
Sylvie Demont  
Henri Pasche**

**Déléguées au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICoPe) :**

**Florence Texier Claessens  
Sandrine Bachofner (suppléante)**

**Déléguées au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay-Veyron-Venoge (ASICOVV) :**

**Florence Texier Claessens  
Sandrine Bachofner (suppléante)**

**Délégués au Conseil intercommunal de l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes :**

**Didier Reymond  
Laurence Brot (suppléante)**

**Délégués à la Commission intercommunale de contrôle de la gestion du Conseil exécutif de l'Entente intercommunale Cossonay-Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du bois du Sépey :**

**Jean-Claude Challet  
Laurent Arnold**

**Commission communale de recours en matière d'impôts communaux :**

**Philippe Blanc  
Patrick Bolay  
Pascale Meister  
Patrick Oppliger (suppléant)**

**Délégué à la Commission des affaires culturelles :**

**Dominique Rufener**

**Délégué à la Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville :**

**Calixte Cathomen**

**Délégués à la Commission extraparlamentaire chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un Agenda 21 communal :**

**Yannick Maury  
Jean-Claude Challet**

Après ce préambule relatif au Conseil communal, les membres de la Municipalité ont le plaisir de vous communiquer ci-après l'essentiel de leurs activités durant l'année 2017.



## Table des matières

1.	Administration générale .....	1
2.	Aménagement du territoire et urbanisme .....	7
3.	Police et sécurité.....	8
4.	Promotion économique & tourisme .....	9
5.	Bâtiments.....	10
6.	Police des constructions .....	11
7.	Commission d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville de Cossonay.....	13
8.	Santé publique .....	13
9.	Affaires sociales .....	13
10.	Affaires culturelles .....	15
11.	Ecoles .....	18
12.	Réorganisation scolaire, ASICOVV et ASIVenoge.....	21
13.	Piscine intercommunale des Chavannes, ASPIC .....	21
14.	Accueil de jour des enfants .....	22
15.	Transports et mobilité.....	24
16.	Cultes.....	25
17.	Intégration .....	25
18.	Finances.....	27
19.	Routes et chemins.....	27
20.	Services industriels.....	28
21.	Eau potable.....	29
22.	Forêts.....	32
23.	Parcs et jardins .....	33
24.	Développement durable - Agenda 21 .....	34
25.	Assainissement - déchets.....	35
26.	Sports.....	38
27.	Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge (AIPCV).....	38
28.	Informatique .....	39
29.	Service Défense Incendie et Secours Région Venoge (SDIS) .....	39
30.	Organisation régionale de la protection civile (ORPC) .....	40
31.	Préavis municipaux 2017 .....	41
32.	Conclusions .....	42



## **Georges Rime, Syndic**

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> janvier 1998  
 Syndic depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005

Dicastères : Administration générale ; Police et sécurité ;  
 Aménagement du territoire – Urbanisme et promotion  
 économique ; Domaines et agriculture.

### **1. Administration générale**

#### **1.1 Municipalité**

La Municipalité a tenu 48 séances régulières, le lundi après-midi ainsi que 2 séances extraordinaires convoquées pour traiter de sujets particuliers. Tout au long de l'année, elle est appelée à se faire représenter lors de diverses manifestations, assemblées, séances d'information, entretiens, visites de chantiers, etc.



<b>Municipaux</b>	<b>Dicastères</b>
<b>Georges Rime Syndic</b>	Administration générale Police et sécurité Aménagement du territoire, urbanisme et promotion économique Domaines et agriculture
<b>Nicole Baudet Vice-Présidente</b>	Bâtiments communaux Police des constructions Affaires sociales Santé publique Affaires culturelles
<b>Valérie Induni Municipale</b>	Ecoles Petite enfance Cultes Transports Intégration
<b>Claude Moinat Municipal</b>	Finances Routes et chemins Service des eaux et épuration Services industriels
<b>Bernard Ebener Municipal</b>	Forêts Parcs et jardins Protection de l'environnement et développement durable Informatique Assainissement Sports Protection civile et Défense incendie

<b>ASSOCIATIONS/ORGANISATIONS DIVERSES</b>		
<b>NOM</b>	<b>Représentant de la Commune de Cossonay</b>	<b>Qualité</b>
<b>AIEE</b> <b>Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées</b>	Claude Moinat	Membre
	Valérie Induni	Membre
<b>AIPCV</b> <b>Association intercommunale de la piscine et camping de la Venoge</b>	Bernard Ebener	Membre du COPIL
	Claude Moinat	Membre
	Georges Rime	Suppléant
<b>AJERCO</b> <b>Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay</b>	Nicole Baudet	Membre
	Valérie Induni	Membre du CODIR
	Georges Rime	Suppléant
<b>ARASMAC</b> <b>Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay</b>	Nicole Baudet	Membre du CODIR
	Valérie Induni	Membre
	Bernard Ebener	Membre suppléant
<b>ARCAM</b> <b>Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges</b>	Georges Rime	Président du CODIR
<b>ASICoPe</b> <b>Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthalaz</b>	Valérie Induni	Vice-présidente du CODIR
	Nicole Baudet	Membre
	Georges Rime	Membre
	Bernard Ebener	Suppléant
<b>ASICOVV</b> <b>Association scolaire Intercommunale Cossonay - Veyron - Venoge</b>	Valérie Induni	Présidente du CODIR
	Georges Rime	Membre du Conseil intercomm.
	Nicole Baudet	Membre du Conseil intercomm.
	Claude Moinat	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
<b>ASPIC</b> <b>Association de la piscine intercommunale des Chavannes</b>	Valérie Induni	Membre du CODIR
	Claude Moinat	Membre du Conseil intercomm.

	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
<b>ASPMAD</b> <b>Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile</b>	Nicole Baudet	Présence aux assemblées
<b>Cinéma Casino</b>	Georges Rime	Membre du conseil d'admin.
<b>Commission de gestion OROSP</b>	Valérie Induni	Membre permanente
<b>EHNV</b> <b>Établissements hospitaliers du Nord vaudois</b>	Nicole Baudet	Présence aux assemblées
<b>Groupement Forestier</b>	Bernard Ebener	Président du comité
	Claude Moinat	Membre
<b>Intercommunale Dizy-Cossonay</b>	Claude Moinat	Membre
	Georges Rime	Membre
<b>MBC</b> <b>Morges-Bière-Cossonay</b>	Georges Rime	Membre du conseil d'admin.
	Valérie Induni	Présence aux assemblées
<b>ORPC</b> <b>Protection civile district de Morges</b>	Bernard Ebener	Membre
	Valérie Induni	Suppléante
<b>Piscine "Les Chavannes"</b>	Valérie Induni	Membre de la commission de construction
<b>Assoc. le Relais</b>	Nicole Baudet	Membre du CODIR
<b>RSNB</b> <b>Réseau Santé Nord Broye</b>	Nicole Baudet	Présence aux assemblées
<b>SDIS</b> <b>Service Défense Incendie et Secours</b>	Bernard Ebener	Président du CODIR
	Nicole Baudet	Membre
	Valérie Induni	Suppléante
<b>TCS</b> <b>Touring Club Suisse</b>	Georges Rime	Membre du conseil d'admin.
<b>SAPJV</b> <b>Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois</b>	Claude Moinat	Membre du conseil d'admin.
	Valérie Induni	Présence aux assemblées
<b>UCV</b> <b>Union des Communes Vaudoises</b>	Georges Rime	Membre du Conseil des 50
<b>GROUPES DE TRAVAIL</b>		
<b>Eglise catholique de La Sarraz</b>	Valérie Induni	Membre

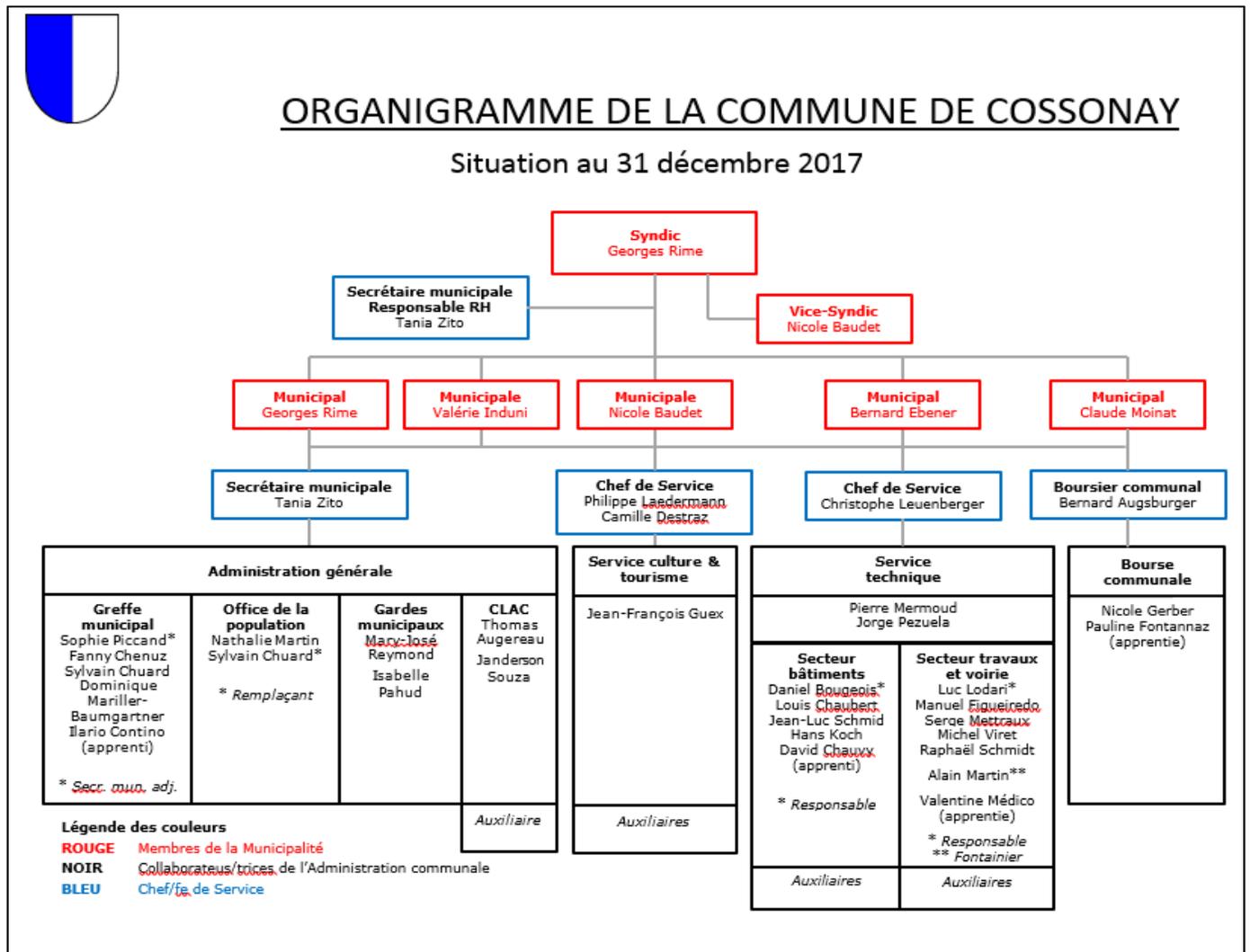
<b>Réfection de la gare de Cossonay-Penthalaz</b>	Valérie Induni	Membre
<b>Mobilité régionale Cossonay-Penthalaz</b>	Valérie Induni	Membre
	Georges Rime	Membre

Le 10 juin 2017, la Municipalité a participé à la 108<sup>ème</sup> assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), organisée conjointement par les communes de Chamblon et Treykovagnes.

## 1.2 Programme de législature

A l'instar de l'Etat de Vaud et d'autres communes vaudoises, la Municipalité a élaboré, pour la législature 2016-2021, un programme qui définit les lignes directrices de sa politique pour cinq ans. S'il s'agit d'une première pour Cossonay, la Municipalité entend poursuivre les actions menées les années précédentes, gardant ainsi une perspective de continuité.

## 1.3 Administration générale



#### **1.4 Ressources humaines**

Les différents services communaux comptent, à fin décembre 2017, 33 personnes dont 15 collaborateurs à plein temps, 14 collaborateurs à temps partiel et 4 apprentis. Les postes sont répartis comme suit :

Administration générale	Secrétariat municipal	3.20 ETP + 1 apprenti
	Office de la population	0.80 ETP
	Gardes municipales	1.05 ETP
	Archiviste	0.3 ETP
Service des finances	Bourse communale	1.6 ETP + 1 apprenti
Service technique intercommunal		3 ETP
Secteur travaux et voirie		6 ETP + 1 apprenti
Secteur des bâtiments		4 ETP + 1 apprenti
Service culturel		0.8 ETP
CLAC		1.00 ETP

Mme Dominique Mariller-Baumgartner a été engagée en fixe dès le 1<sup>er</sup> octobre 2017, après deux périodes de remplacement.

#### **1.5 Entreprise formatrice**

La commune de Cossonay est une entreprise formatrice d'apprentis. Le Secrétariat municipal, la Bourse communale, les Secteurs des bâtiments et des travaux et voirie ont participé à la formation d'apprentis en 2017, il s'agit de :

- Mélanie Schaer : apprentie ayant achevé avec succès sa formation d'employée de commerce, en voie élargie, en été 2017.
- Pauline Fontannaz : apprentie de 3<sup>e</sup> année, apprentissage d'employée de commerce, en voie élargie.
- David Chauvy : apprenti de 3<sup>e</sup> année, apprentissage d'agent d'exploitation, en orientation travaux et voirie.
- Valentine Medico : apprentie de 2<sup>ème</sup> année, apprentissage d'employée d'exploitation, en orientation travaux et voirie.
- Ilario Contino : apprenti de 1<sup>ère</sup> année, apprentissage d'employé de commerce, en voie élargie, qui a débuté sa formation en août 2017.
- Janderson Rocha Souza : moniteur au CLAC, M. Rocha Souza s'est engagé dans la formation de travailleur social en 2015 et terminera sa formation en 2019.

## 1.6 Office communal de la population

Le contrôle des habitants et bureau des étrangers est géré par Mme Nathalie Martin. Elle est accompagnée par Mme Dominique Mariller-Baumgartner depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et M. Sylvain Chuard depuis 2015, qui officie comme suppléant.

- Statistiques

Objet	31.12.2017
Nombre d'habitants/chiffre SCRIS 3'808	Total : 3'842 (oct. 3'870)
Suisse : 2'943	Suisse : 2'954
Etrangers : 865	Etrangers : 888
Arrivées	495
Départs	320
Naissances	43
Décès	12
Cartes d'identités (y compris Mont-la-Ville et Dizy)	170
Commandements de payer	202
Naturalisations	27
Obtentions permis (établissement et séjour)	118
Renouvellements de permis	138
Contrôle annuel du Secrétariat d'Etat aux migrations	permis B : 287
	permis C : 544
	permis L : 3
Frontaliers	41 pour 19 entreprises

La population résidente au 31 décembre 2017 était de 3'842 habitants, soit une augmentation de 174 personnes par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est celui donné par notre office, il comprend tous les étrangers, quel que soit leur permis d'établissement. Le SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques) donne quant à lui le chiffre de 3'808 habitants, étant donné qu'il ne prend pas en compte certaines catégories de permis d'étrangers. L'office a traité 495 arrivées et 320 départs.

Le « bureau des étrangers » fait partie des attributions de cet office. Ainsi, 256 obtentions ou renouvellements de permis ont été enregistrés en 2017. La population étrangère de Cossonay compte 888 personnes, soit le 23.11 % de la population de la Commune.

L'office a également procédé à 170 formules de demandes de cartes d'identité.

A titre informatif, 41 frontaliers sont répartis dans 19 entreprises sur le territoire communal.

Au cours de l'année 2017, 27 personnes ont obtenu la nationalité Suisse à Cossonay. Ce nombre comprend les trois types de procédures (naturalisation ordinaire, facilitée cantonale et facilitée fédérale).

## 1.7 Archives communales

Au cours de l'année 2017, les travaux de l'archiviste se sont portés principalement sur les points suivants :

- Procès-verbaux du Conseil communal. Les procès-verbaux sont désormais reliés jusqu'à la fin de la législature 2011-2016. Reprise et conditionnement des pièces annexes du Conseil (préavis municipaux, rapports des commissions, interpellations, postulats et motions), de 1959 à 1991.

- Collection des règlements communaux. Le plus ancien que nous possédons sous une forme moderne (cahier A5) remonte à l'année 1878.
- Dossiers du personnel communal. Tri et dépôt aux archives historiques des dossiers personnels des employés communaux qui ne sont plus actifs, de 1983 à 2014.
- Elimination de plusieurs séries documentaires administratives, constituées d'éléments qui ne doivent pas être conservés définitivement.
- Cotation et inscription à l'inventaire des archives communales, de registres non répertoriés à ce jour (onglets du Conseil de 1899 à 1961) ou terminés après l'établissement de l'inventaire de base en 1962. (procès-verbaux de la Municipalité, procès-verbaux du Conseil, pièces annexes du Conseil, état-civil, cadastre).
- Recherches sur la qualité du papier à utiliser pour tous les documents dont la durée de conservation est illimitée (papier certifié ISO 9706). Instructions aux employés et personnes concernées.
- Recherches historiques pour l'établissement d'un dépliant touristique sur le Temple, Eglise St-Pierre et St-Paul, en collaboration avec M. Roland Auberson, guide du patrimoine.

## **2. Aménagement du territoire et urbanisme**

Plusieurs plans de quartier ont été adoptés par le Conseil communal ces dernières années. Si certains plans ont été ratifiés par l'Etat et les demandes de permis de construire octroyées ou à l'étude, d'autres sont en attente de ratification.

### **2.1 PGA/RPGA et PPA du village d'Allens**

Le préavis municipal relatif à ces objets a été adopté par le Conseil communal le 28 octobre 2013.

La cheffe du Département du territoire et de l'environnement a approuvé le PGA/RPGA en date du 13 mars 2014. Il est entré en force le 16 mai 2014. Toutefois, le règlement de la Vieille Ville a été légalisé séparément par le Département qui a requis que cette zone soit traitée sous forme d'un PPA spécifique.

### **2.2 PPA de Riondmorcel**

*Le suivi en 2017*

Le préavis relatif à ce Plan a été présenté au Conseil communal qui l'a adopté dans sa séance du 18 avril 2016. Il est partiellement entré en force le 23 février 2017 (périmètres A à D). La possibilité de ratifier la seconde partie du plan en fonction de l'évolution des règles cantonales reste ouverte.

### **2.3 PPA de Vigny**

Ce PPA situé sur la Commune de La Chaux a été adopté par l'Etat de Vaud. Son entrée en vigueur est effective depuis le 25 mars 2014. Selon le préavis n° 11/2013, un échange de terrains devait être réalisé pour permettre la création d'une zone réservée à la pratique du motocross et du vélo bicross. A fin 2014, le dossier était encore à l'étude auprès de la commission foncière et rurale du Canton de Vaud, chargée de préavisier les requêtes relatives aux échanges de terrains. De 2015 à 2017, ce PPA était toujours à l'étude. La construction des locaux nécessaires aux sociétés locales dépend de la Commune de La Chaux, compétente pour octroyer les permis de construire. Ces constructions devraient être réalisées dès 2018.

### **2.4 PPA Vieille Ville**

Ce PPA a été soumis au Canton pour ultime contrôle le 3 octobre 2016, le préavis et les remarques du Canton réceptionnées le 28 novembre 2016. Il a été présenté au Conseil communal, par le préavis municipal n° 07/2017, qui l'a adopté lors de sa séance du 26 juin 2017, puis ratifié par le Département le 11 décembre 2017.

### **2.5 PPA Chien-Bœuf Nord**

Ce PPA a été transmis au Canton pour examen préalable en date du 10 décembre 2014, le préavis et les remarques du Canton réceptionnées le 29 mai 2015. Le PPA a été remis à jour par le bureau mandaté par le propriétaire et se trouvait à l'étude au Service technique communal durant les années 2015 et 2016. En 2017, l'examen final a été suspendu par le Département en attendant de déterminer si les plans déjà adoptés par le Conseil communal (PQ Condémine-Stand et Chien-Bœuf Sud) étaient conformes à la LATC et PDCn4 en voie d'adoption.

### **2.6 PQ Route de Morges Nord**

Ce PPA a été adopté le 27 juin 2016 par le Conseil communal et ratifié par le Canton le 30 mai 2017. Le(s) permis de construire (2 porteurs de projets) demandés et mise à l'enquête publique étaient en traitement en 2017. Au 31 décembre 2017, les permis de construire n'étaient pas encore délivrés.

### **2.7 PQ Chien-Bœuf Sud**

Ce PQ a été présenté au Conseil communal par le préavis municipal n° 11/2017 qui l'a adopté dans sa séance du 24 août 2017. Sa ratification était en attente au 31 décembre 2017. (cf. ci-dessus point 2.5)

## **3. Police et sécurité**

### **3.1 Déprédations**

Différents dommages à la propriété ont été répertoriés à la fin de l'année 2017. Dans chaque cas, une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie qui s'est chargée du suivi des enquêtes.

Au mois d'avril, c'est le restaurant du Pré aux Moines qui a fait l'objet de plusieurs cambriolages.

### **3.2 Marché**

Nos Gardes municipales continuent à œuvrer pour que le marché hebdomadaire qui a lieu à la rue des Laurelles depuis 2014 s'installe dans les meilleures conditions chaque vendredi et que les commerçants puissent accueillir les clients en temps et en heure.

La Municipalité est régulièrement sollicitée par différents commerçants ou organismes qui souhaitent proposer leurs services ou produits, de manière ponctuelle ou permanente. Comparativement à l'année passée, le nombre de stands permanents est passé de 8 à 5, celui des stands ponctuels est passé de 3 à 5.

Dans l'objectif de dynamiser cette offre, la Municipalité a donné un mandat à la commission communale Agenda 21 de distribuer un questionnaire afin de sonder la population sur ses besoins en la matière. Le résultat de ce sondage de proximité sera connu en 2018.

## **4. Promotion économique & tourisme**

La promotion économique de Cossonay et la défense de ses intérêts sur le plan régional sont toujours assurées par l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) dont les bureaux sont situés au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment administratif. M. Georges Rime, Syndic, assure la présidence de cette association.

Durant l'année 2017, l'ARCAM a accompagné passablement de dossiers en lien avec le tourisme et la promotion économique, dont notamment :

- L'exposition « Hepburn – Givenchy », qui a accueilli plus de 20'000 visiteurs ;
- La mise en place du nouveau marché de Noël à Morges ;
- La réouverture du Château de La Sarraz ;
- Le développement de la filière de la noix, en collaboration avec l'huilerie de Sévery ;
- La création d'une maison des vins de La Côte ;
- Le développement d'un géoportail « CartoJuraLéman » en collaboration avec la Ville de Morges ;

L'ARCAM a également accompagné les programmes de santé au travail VITALAB, et les cours pour apprentis APP-APP. En collaboration avec Morges Région Tourisme, le Parc Jura Vaudois et les MBC, l'ARCAM a également mené les premiers travaux de mise en œuvre du programme Slow Destination, sans oublier les différents dossiers et études liés à la mobilité, traités en collaboration avec les communes et les services cantonaux.



## Nicole Baudet, Vice-Présidente

Entrée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> janvier 2005

Dicastères : Bâtiments communaux ; Constructions ; Affaires sociales ; Santé publique ; Affaires culturelles.

### 5. Bâtiments

Pour mémoire, rappelons que la commune possède 24 bâtiments, dont voici la liste :

- 4 bâtiments administratifs où sont logés les Services ainsi que des activités liées à l'administration communale : Bâtiment administratif, Maison de Ville, dépôt du Secteur des travaux, poste de gendarmerie.
- 5 bâtiments scolaires : PAM 1, PAM 2, PAM 3 (restaurant, Aula, salles de gym, réfectoire militaire, abris PC, ludothèque), CossArena (2 salles de gym, salle de rythmique, mur de grimpe, réfectoire) et Collège des Chavannes. Quant au PAM 4, il est propriété de l'ASICoPe (Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthelaz).
- 7 bâtiments d'habitation : rue Neuve 5, 7, 9 et 11, place de la Tannaz 4, rue de la Placette 13 (Petit Collège) et chemin des Prés-du-Dimanche 4, ce qui représente 22 logements auxquels il faut additionner 3 appartements situés dans les bâtiments scolaires.
- 6 bâtiments destinés aux activités de loisirs et des sociétés locales : l'Espace Alfred Landry, le bâtiment de la zone sportive « En Marche », le Squat, le chalet-refuge du Jura Club, la cabane des Bûcherons et enfin les Portakabins dans lesquels se trouve le Centre de loisirs et d'animation de Cossonay (CLAC).
- 1 Salle polyvalente : CossArena. Ce bâtiment comprend 2 salles de gym, 1 salle de rythmique, 1 mur de grimpe et un réfectoire.
- 1 Hôtel : Hôtel Le Funi.
- 1 Eglise : le Temple ou Eglise St-Pierre et St-Paul.



- 2 parkings couverts : Parking « Les Chavannes » en copropriété avec les Retraites Populaires et le parking de la salle polyvalente. Ces 2 parkings sont gérés par la société PMS Parkings SA.

## **5.1 Bâtiments communaux**

En plus de la gestion administrative et de l'entretien courant de ces bâtiments, les travaux suivants ont été réalisés :

- Bâtiment administratif  
Transformation du bureau de la bourse.
- Temple  
Rafraîchissement de l'entrée et création de deux meubles de rangements.

## **5.2 Locations**

La location de nos salles communales rencontre un grand succès. Celles-ci sont occupées presque tous les soirs et weekends. Madame Gerber s'occupe consciencieusement des réservations et nos employés communaux, des nettoyages.

## **6. Police des constructions**

Lors de chaque séance hebdomadaire, la Municipalité examine de nombreux dossiers préparés par le Service technique communal. En 2017, 70 dossiers ont été enregistrés.

Types d'enquête :

- 1 demande préalable n'ayant pas eu de suite ;
- 40 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique ;
- 4 demandes de dispense d'enquête publique ;
- 25 demandes d'autorisation municipale (travaux de minime importance).

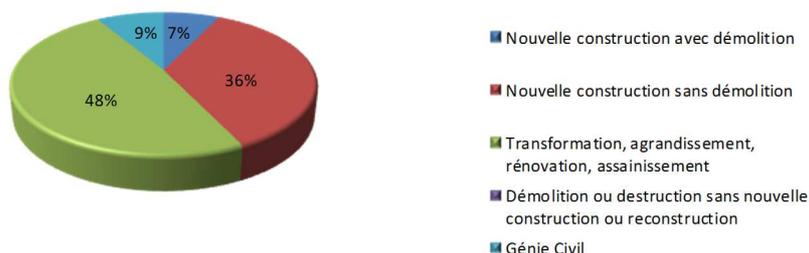


Les types de travaux relatifs aux demandes parvenues à la Commune sont les suivants :

- 5 nouvelles constructions avec démolition ;
- 25 nouvelles constructions sans démolition ;
- 34 transformations, agrandissements, rénovations, assainissements ;
- 0 démolition ou destruction sans nouvelle construction ou reconstruction ;
- 6 travaux de génie civil.

## Permis de construire :

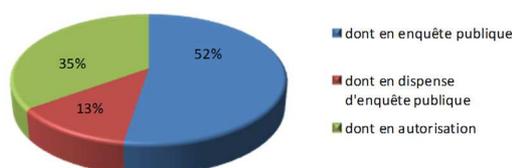
### Dossiers mis à l'enquête publique en 2017



En 2017, 40 permis de construire ont été délivrés, représentant un coût total de CHF 796'590.50. Les permis délivrés se répartissent selon les catégories suivantes :

- 21 « enquêtes publiques » ;
- 5 « dispenses d'enquête publique » ;
- 14 « autorisations municipales ».

### Permis de construire délivrés en 2017



Au cours de l'année, 41 contrôles techniques sur les chantiers ont été réalisés et la commission de salubrité a exécuté 16 visites permettant la délivrance de permis d'habiter et de permis d'utiliser.

### **6.1 Pose des capteurs solaires**

Surface totale de capteurs solaires posés (thermiques) : 0

Surface totale de capteurs solaires posés (photovoltaïques) : 17 m<sup>2</sup>.

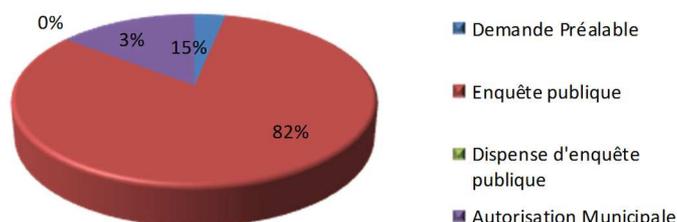
### **6.2 Dossiers des autres communes**

En 2017, la Commune de Moiry a souhaité que ses dossiers de police des constructions soient pris en charge par notre Service technique. Dès lors, le nombre de communes bénéficiant de ces prestations se monte à 13. En 2017, le STC s'est aussi occupé, temporairement, des dossiers de police des constructions de La Sarraz.

### Types d'enquête :

- 2 demandes préalables n'ayant pas eu de suite ;
- 51 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique ;
- 0 demande de dispense d'enquête publique ;
- 9 demandes d'autorisation municipale (travaux de minime importance).

### Dossiers autres communes en 2017



## **7. Commission d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville de Cossonay**

Cette commission est formée de 9 membres ; elle est présidée par Mme Nicole Baudet, Municipale. Le Service technique en assure toute la logistique. Au cours de l'année 2017, elle s'est réunie à 6 reprises.

Font partie de cette commission :

- M. Calixe Cathomen, Conseiller communal, qui a remplacé Mme Marianne Thormeyer
- M. André Besançon, membre de l'Association de la Vieille Ville
- M. Daniel Aubert, guide du patrimoine
- Mme Gabrielle Creteigny, employée de commerce
- M. Laurent Ollivier, spécialiste de l'urbanisme
- Me Raymond Ramoni, spécialiste du domaine juridique
- M. Charles Matile, spécialiste de la conservation du patrimoine

Durant l'année 2017, 12 séances étaient prévues. Toutefois, au vu du nombre de dossiers à traiter, la commission s'est réunie à 6 reprises seulement. Au total, 5 dossiers ont été traités par la commission d'architecture et d'urbanisme.

## **8. Santé publique**

Mme Nicole Baudet a assisté aux Assemblées générales des Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois (eHnv), et c'est fin 2017 que le permis d'utiliser pour la permanence médicale de Cossonay a été délivré. Elle a participé également aux assemblées de l'Association du Nord vaudois pour la promotion de la santé et le maintien à domicile (ASPMAD) et du Réseau Santé Nord Broye (RSNB). Concernant les soins à domicile, rappelons qu'un Centre médico-social est présent à Cossonay. Ses locaux sont situés à la rue des Laurelles.

Au vu des importantes vagues de chaleur de l'été 2017, la Municipalité avait prévu de déclencher le plan canicule et engagé toutes les opérations nécessaires. Le Canton n'a finalement pas donné l'ordre aux Communes d'activer le plan, en raison d'un retour à des températures plus clémentes. Toutefois, un suivi de proximité a été réalisé auprès de la population à risque grâce au concours du personnel du Greffe municipal au niveau administratif et en particulier de nos gardes municipales pour réaliser les visites à domicile.

## **9. Affaires sociales**

### **9.1 Action sociale**

Mme Nicole Baudet fait partie du comité directeur de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) qui compte sept membres. Ce comité siège une fois par mois et traite les différentes affaires liées aux activités de l'ARASMAC, allant du revenu d'insertion aux Agences d'assurances sociales (AAS), des services sociaux privés spécialisés consultés dans le cadre du Centre social régional (CSR), aux relations avec les partenaires et aux services sociaux. Il supervise également l'aspect administratif de cette association ainsi que la gestion de son personnel.

Les missions de l'ARASMAC consistent à veiller à ce que la population d'une région concernée par les prestations sociales puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement, veiller à la coordination de l'action sociale orientée vers des objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légal et politique, assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale sur le développement d'une région et prévenir l'évolution des besoins sociaux par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

Les prestations des CSR sont délivrées aux personnes vivant dans le canton de Vaud, de nationalité Suisse ou titulaires d'un permis de séjour, majeures, qui rencontrent de graves difficultés (problèmes financiers, perte du logement, fin d'indemnités du chômage, isolement, etc.).

Les prestations financières du revenu d'insertion (RI) sont données aux personnes dont la totalité des revenus mensuels sont en dessous du minimum vital fixé par la loi. Il s'agit d'une aide financière généralement temporaire, visant à couvrir les besoins élémentaires des bénéficiaires. Ces derniers peuvent également recourir à un appui social en cas de besoin, pour améliorer leur situation.

## **9.2 Fondation « Le Relais »**

La Fondation « Le Relais », basée à Morges, est une organisation de protection sociale pour adultes et jeunes adultes en difficulté. Mme Nicole Baudet est membre de son comité de direction qui s'est réuni à quatre reprises en 2017.

## **9.3 Jeunesse – Le CLAC**

Le centre de loisirs et d'animation de Cossonay (CLAC) est un lieu destiné à la jeunesse où des travailleurs sociaux font de l'animation socio-culturelle. L'accueil libre est le principal outil utilisé au centre. Le jeune est libre de venir et partir quand il le souhaite. Le temps n'étant pas limité, il peut rester 10 minutes, une heure, trois heures (contrairement aux activités sur inscription, comme les mercredis aérés).

Durant cette année, l'accueil libre a bien fonctionné avec un total de 560 heures réparties sur 98 ouvertures, soit 17 heures d'ouverture hebdomadaire, réparties sur 38 semaines. On constate une moyenne annuelle de fréquentation d'environ 14,5 jeunes par accueil pour un total de 1'402 passages.

Au début des vacances scolaires, un camp de jour sur une semaine a été organisé pour permettre aux jeunes qui n'ont pas la possibilité de partir, d'avoir des activités sur une journée (balade en forêt, pêche, mur d'escalade, etc.).

Tout au long de l'année, des sorties ou activités particulières ont été proposées : activités intergénérationnelles, Halloween, projections de films, activités cuisines, grillades, soirées à thème etc.

Des liens se sont créés au fil du temps entre les animateurs et les jeunes dans le cadre des discussions et activités qui sont proposées au sein du CLAC. Un réel besoin de soutien et d'accompagnement, allant des démarches administratives à des questions plus personnelles, est constaté par l'équipe des animateurs.

Tous les trois mois, une séance impliquant la Municipalité, la Direction des écoles et la Gendarmerie permet aux animateurs d'évoquer de nombreuses problématiques et de partager des informations précieuses. Ces séances permettent de chercher des solutions collectives lors de difficultés rencontrées auprès des jeunes dans l'une ou l'autre des structures.

M. Kim Carrasco, coordinateur des travailleurs sociaux de proximité romands à Rellier, (Fondation le Relais) suit régulièrement l'équipe du CLAC pour des séances de supervision. L'équipe du CLAC est membre de la GLAJ-Vaud, soit l'association faîtière des organisations de jeunesse du canton et a rejoint la plateforme romande pour l'animation socioculturelle.

#### **9.4 Seniors**

La Municipalité a accueilli, en 2017, les nouveaux retraités. Cette soirée a pour but d'informer ces personnes des associations et des institutions qui existent. C'est également un moment de partage, de rencontres et d'information fort apprécié.

Pro Senectute, en collaboration avec la Municipalité, a réalisé plusieurs activités à Cossonay : la table de bistro au restaurant du Pré aux Moines, la table surprise, le Nordic Walking, le rendez-vous des jeux, le thé dansant à l'Expo de Coss, la cuisine des Messieurs et l'atelier Natel, activité intergénérationnelle avec le CLAC.

C'est en 2016, et en collaboration avec Pro Senectute, que la Municipalité a démarré le projet d'un recueil collectif de récits et c'est en 2017, lors de l'Expo de Cossonay, que la Municipalité a présenté le livret « des récits du Bourg ».

### **10. Affaires culturelles**

#### **10.1 Théâtre du Pré aux Moines**

- Saison théâtrale 2016-2017

Le Théâtre du Pré aux Moines est désormais une institution bien connue dans la région et dans tout le canton. Nous devons cette renommée à l'excellent travail effectué par MM. Philippe Laedermann et Jean-Francois Guex co-directeurs de notre théâtre. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Mme Camille Destraz succédera à M. Philippe Laedermann.

Comme chaque année, le choix du programme nous a fait rencontrer de grands noms du spectacle, que le nombreux et fidèle public a découvert et beaucoup apprécié.

Durant la saison 2016-2017, 16 spectacles divers et variés ont été présentés à l'aula du Pré aux Moines, pour un total de 25 représentations. Le nombre de spectateurs est en hausse par rapport à la saison précédente, environ 50 de plus par représentation.

Selon M. Laedermann, qui assure chaque année un magnifique programme, cette fréquentation régulière de notre théâtre est due à la confiance accordée par le Conseil communal, la Municipalité et le public, ainsi que celle témoignée en retour par les artistes.



## **10.2 Exploration du monde**

Les conférences d'Exploration du monde, soutenues par le Pour-cent culturel Migros et présentées au Théâtre du Pré aux Moines, affichent régulièrement complet. Présentées des mercredis entre les mois d'octobre et de mars, l'après-midi et en soirée, les conférences de la saison 2016-2017 ont été très appréciées.

## **10.3 Cinéma Casino SA**

Pour rappel, le cinéma Casino de Cossonay propose d'assister à de nombreuses projections de films numériques, en 3D, en version française (V.F.) et en version originale (V.O.).

M. Georges Rime, Syndic, et M. Philippe Laedermann, font partie du conseil d'administration du cinéma Casino.

Le cinéma de Cossonay et l'association des Amis du Cinéma de Cossonay ont réitéré pour la 5<sup>e</sup> année l'action nommée "Ciné-Seniors", visant à mettre à disposition des abonnements pour les seniors ayant atteint l'âge de la retraite.



## **10.4 Sociétés locales**

La Municipalité soutient les activités des sociétés locales qui œuvrent dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, etc. Elle leur accorde ponctuellement des subsides en fonction des spectacles qu'elles présentent et met gratuitement à leur disposition les locaux dont elles ont besoin.

## **10.5 Bibliothèque**

Durant l'année 2017, une constante augmentation des personnes désireuses de s'inscrire à la bibliothèque est à noter. Cette augmentation est due à l'équipe dynamique et souriante de la bibliothèque.

Le personnel de la bibliothèque se compose de :

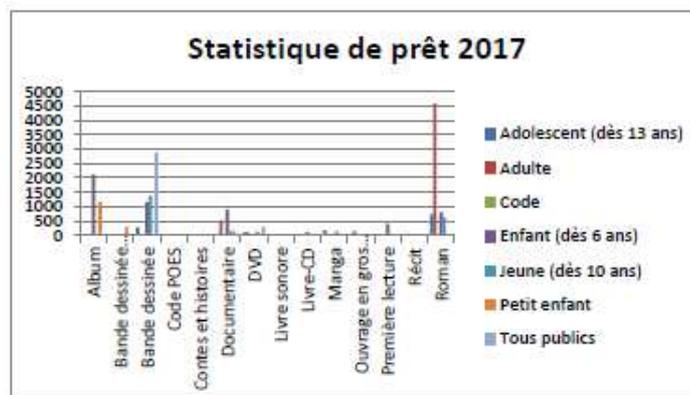
- M. Philippe Laedermann, attaché au service culturel de Cossonay ;
- Mme Hedwige Gigon, bibliothécaire responsable ;
- Mme Laurence Nicod, bibliothécaire ;
- Mme Valérie Baud qui s'occupe de l'achat des livres pour enfants.



Les lecteurs sont très satisfaits de l'offre proposée, comprenant notamment le prêt de livres numériques et la livraison à domicile. Un petit coin café, avec quelques journaux périodiques, a été aménagé.

Les statistiques de livres empruntés ont augmenté de 7% par rapport à 2016.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Documents empruntés à la bibliothèque	19'848	18'519
Prêts de livres numériques	<u>466</u>	<u>370</u>
	20'314	18'889



Les DVD sont très appréciés. Les lecteurs peuvent en emprunter deux par compte. Presque tous les lecteurs empruntent également des DVD et sont très contents de pouvoir voir ou revoir leurs films préférés.

Les mangas ont rencontré un vif succès auprès des jeunes lecteurs. Laurence Nicod développe de plus en plus l'offre, notamment grâce à un cours suivi en 2016.

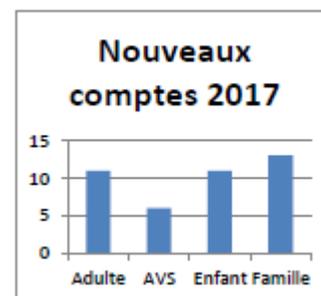
Les livres-audio pour adultes, ainsi que les livres d'histoires avec CD pour les enfants, sont aussi très appréciés. L'augmentation du nombre de documents prêtés s'explique par la diversité de l'offre de la bibliothèque (livres – BD – mangas – DVD – etc).

Le nombre de lecteurs inscrits au 31.12.2017 est de 510. Les lecteurs dont le dernier passage à la bibliothèque date d'avant le 31.12.2013 ont été supprimés du fichier NetBiblio.

Pour 2017, 281 lecteurs (ou familles) (262 en 2016) ont emprunté des livres au moins une fois dans l'année.

Nouveaux abonnements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 41 (55 en 2016).  
Cela représente :

- 17 abonnements Adulte et AVS (19 en 2016) ;
- 11 abonnements Enfant (20 en 2016) ;
- 13 abonnements Famille (minimum 3 lecteurs par famille) (15 en 2016).





## **Valérie Induni, Municipale**

Entrée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juillet 2006

Dicastères : Ecoles ; Petite enfance ; Cultes ; Transports ; Intégration.

### **11. Ecoles**

#### **11.1 Etablissements scolaires**

En octobre 2017, l'établissement scolaire primaire comptait 1'438 élèves et l'établissement secondaire 485, soit un total de 1'923 élèves. Ce chiffre représente une augmentation de 63 élèves par rapport à 2016. En ce qui concerne Cossonay, il y a 491 élèves cette année contre 521 l'an passé, donc une diminution de 30 élèves.



#### **11.2 ASICoPe – Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthaz**

##### **11.2.1 Conseil intercommunal**

Le conseil intercommunal (CI) a siégé 3 fois. 4 préavis du comité directeur lui ont été soumis. Outre le budget 2018 et les comptes 2016 qui ont été acceptés, le CI s'est également prononcé sur l'octroi de deux crédits : un crédit d'investissement de CHF 183'000.- pour des travaux électriques et la modernisation du câblage informatique au PAM1 et au PAM2, ainsi qu'un crédit d'étude supplémentaire de CHF 165'000.- pour la reprise des études du complexe des Chavannes. Ces deux objets ont été approuvés par le CI.

##### **11.2.2 Constructions**

#### **Le complexe scolaire intercommunal des Chavannes**

A la suite de la réorganisation scolaire, ce complexe est toujours entre les mains du comité de pilotage (Copil). Durant l'année, les associations intercommunales concernées par cet objet ont été mises en place (voir plus loin). La commission de construction du complexe scolaire intercommunal des Chavannes, sous l'égide de son assistant à maître d'ouvrage M. Alain Pirat, continue ses travaux en se répartissant les rôles de la manière suivante :

- Ecoles : Mme Anne-Lise Rime
- Piscine : MM. Frédéric Rossi et Pierre-Henri Dumont
- Commune de Cossonay : Mme Valérie Induni
- Fondation de Vernand : Mme Mireille Scholder

Le secrétariat est assuré par Mme Tania Zito.

La commission de construction du complexe scolaire intercommunal des Chavannes espère pouvoir démarrer les travaux durant le deuxième semestre 2018. Les diverses entités qui financeront la construction du complexe se répartiront les frais d'étude financés jusqu'à présent par l'ASICoPe. Pour rappel, notre Commune a d'ores et déjà financé le 20% du crédit du concours et du crédit d'étude, par le biais du préavis 02/2013.

#### Au niveau des classes

Malgré les nouvelles classes primaires réalisées en 2016-2017, il n'y a de nouveau plus aucun local libre. De ce fait, des études sont menées par les Communes de Cossonay et de Penthalaz pour implanter des pavillons temporaires dès la rentrée d'août 2018. Pour Cossonay, il s'agira de deux classes, aux abords des Chavannes.

#### 11.2.3 Transports des élèves

L'année scolaire 2017-2018 est une année charnière puisque, suite à la procédure de marchés publics, c'est une nouvelle entreprise, CarPostal Production SA, qui assure les transports scolaires dès août 2017.

Le fait de devoir passer par des marchés publics, au minimum tous les cinq ans, complique la tâche du comité directeur de l'ASICoPe et surtout de la responsable des transports des établissements primaire et secondaire. A chaque fois, il s'agit de traiter avec de nouvelles entités, leur expliquer nos besoins et la complexité de notre région avec ses nombreuses communes et sites scolaires. Cela nécessite une longue procédure de mise en place.

Cette année, la démarche a été particulièrement difficile avec une manière différente de mettre en place les horaires, un parc de bus à adapter à nos besoins et des chauffeurs à former. Cela a causé pas mal de dysfonctionnements et des mécontentements des parents et du personnel des établissements scolaires.

Durant cette année scolaire, 388 élèves primaires et 342 élèves secondaires sont transportés par CarPostal, alors que 193 élèves de la 7<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> année empruntent à nouveau les transports publics (bus de ligne MBC ou funiculaire). Ils possèdent alors un abonnement Swisspass.

Cette année, 31 dérogations de transport ont été octroyées, dont une dizaine pour double domicile.

Le dicastère transports est régulièrement en contact avec les diverses communes de la région, afin d'éviter tant que faire se peut les problèmes de transport dus à des travaux routiers.

#### 11.2.4 Accueil de midi sur le site du PAM et dans les communes



Pour les élèves du secondaire, 26'235 repas ont été servis à la cantine du PAM, soit environ 5% de moins qu'en 2016. La fréquentation de la zone pique-nique de CossArena est très variable en fonction de la saison et de la météo.

Le programme informatique de gestion des repas a un coût moins élevé qu'auparavant et se monte à Fr. 24.- par élève.

Au niveau primaire, une nouvelle cantine a vu le jour à Grancy. Elle permet aux élèves qui y sont scolarisés ou qui y habitent de prendre le repas de midi. Des élèves enclassés à La Chaux s'y rendent aussi.

Les cantines communales (au total 7 cantines, réparties dans les 13 communes, dont la PAMtine) ont servi 23'756 repas, soit environ 3'000 de plus que l'année précédente.

Un essai d'animation pour les 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> année a été mené sur le site du PAM, en collaboration avec le CLAC. Deux animateurs ont ouvert un accueil libre destiné à ces élèves, deux jours par semaine dans le réfectoire de la Protection civile. L'essai a été réussi puisque jusqu'à 50 élèves ont poussé à chaque ouverture la porte de l'accueil. Toutefois, cet essai s'arrêtera à fin février 2018, en raison d'une insuffisance budgétaire pour ce poste.

#### 11.2.5 La PAMtine (structure communale)

Deux à trois surveillantes travaillent à la PAMtine, en fonction des jours de la semaine.



Lors de la première rentrée, en août 2015, 8 enfants étaient inscrits à la PAMtine ; ils étaient 27 à fin décembre 2016 et les inscriptions continuent à arriver régulièrement. En tout, 1'720 repas ont été servis durant l'année 2016.

A fin 2017, 51 enfants (de 37 familles) étaient inscrits à la PAMtine et 88 repas servis par semaine, ce qui représente un total de 3'344 repas dans l'année.

On peut constater à travers ces chiffres que la prise en charge des élèves lors du repas de midi répond à une véritable demande des parents.

#### 11.2.6 La Goûtine (structure communale)

Le réseau AJERCO ayant repris l'UAPE privée de Cossonay en été 2017 (REF Fourchette), les élèves de 5 et 6 P Harmos (enfants de 8 à 10 ans environ) n'ont plus eu accès à la structure, qui s'est tournée vers les besoins d'accueil les plus urgents. Suite à des discussions avec des parents concernés, la Municipalité a décidé de créer une nouvelle structure d'accueil parascolaire communale pour ces enfants, à titre d'essai et pour autant que 8 enfants en moyenne par jour soient inscrits.

C'est ainsi que la Goûtine a été ouverte à fin août 2017. Deux personnes ont été engagées pour cet accueil. La Goûtine accueille les écoliers les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi après l'école, hors vacances scolaires.

Pour le deuxième semestre 2017, une quinzaine d'écoliers ont été accueillis dans la structure pour un total de 35 présences hebdomadaires.

## **12. Réorganisation scolaire, ASICOVV et ASIVenoge**

Les Autorités de notre nouvelle association scolaire primaire ont été installées le 6 septembre 2017. L'ASICOVV regroupe les communes de Cossonay, La Chaux, Dizy, Senarclens, Gollion, Grancy, L'Isle, Cuarnens, Chavannes-le-Veyron, Mauraz et Mont-la-Ville. Le comité directeur de cette association est composé des personnes suivantes : Mme Valérie Induni, présidente (Cossonay), Mme Anne-Lise Rime, vice-présidente (L'Isle), Mme Véronique Brocard (Dizy), Mme Denise Gaillard (Cuarnens), Mme Huguette Rochat (Mont-la-Ville), Mme Pierrette Pittet (Grancy) et M. Frédéric Rossi (Gollion). Les délégués au Conseil intercommunal sont pour la Municipalité Mme Nicole Baudet et M. Georges Rime, ainsi que M. Bernard Ebener (suppléant). Pour le Conseil communal, il s'agit de Mmes Florence Texier Claessens et Sandrine Bachofner (suppléante).

La bourse communale de L'Isle, ainsi que le secrétariat de l'ASICoPe, travaillent pour l'ASICOVV. Des conventions sont passées avec la Commune de L'Isle et l'ASICoPe pour la rétribution de leurs activités. De cette manière, dans la période transitoire durant laquelle l'ASICOVV n'a pas la responsabilité des élèves du primaire, l'association n'a pas besoin de locaux ni de matériel spécifique et n'est pas employeur.

En ce qui concerne les communes du bas de l'ASICoPe, elles ont mis en place une nouvelle association, l'ASIVenoge. Les statuts de celle-ci ont été adoptés par les conseils communaux et généraux en 2017 et l'installation des Autorités devrait avoir lieu début 2018.

## **13. Piscine intercommunale des Chavannes, ASPIC**

Après le travail de rédaction des statuts et la présentation de ceux-ci aux diverses communes, chaque Conseil communal/général a dû se prononcer sur ces statuts et l'adhésion à l'association. Au final, les 17 communes concernées ont toutes validé les statuts et adhéré à l'ASPIC durant l'année 2017. Tous les feux sont donc au vert pour la réalisation de la piscine.

La commission de construction du complexe scolaire intercommunal des Chavannes a repris ses travaux afin de réactualiser les montants de l'investissement et de pouvoir valider la répartition des frais entre les diverses entités (école, commune, piscine, Fondation de Vernand).

Les autorités de l'association de la piscine des Chavannes ont été installées le 3 octobre 2017. Le comité directeur de cette Association est composé des personnes suivantes :

- Président : Frédéric Rossi, Municipal à Gollion
- Vice-président : Pierre-Henri Dumont, Municipal à Penthaz



- Membres : Valérie Induni, Municipale à Cossonay, Anne-Lise Rime, Syndique de L'Isle, Patrick Agassis, Syndic de Mont-la-Ville, Yves Jauner, Municipal à Penthalaz et Olivier Berthoud, Vice-Président de Vufflens-la-Ville.

Le conseil intercommunal est représenté, pour Cossonay, par les personnes suivantes : Claude Moinat et Bernard Ebener (suppléant) pour la Municipalité ; Didier Reymond et Laurence Brot (suppléante) pour le Conseil communal.

De même que cela est pratiqué avec l'ASICOVV, les communes de Gollion et Daillens mettent à disposition chacune une personne, qui assurent respectivement la bourse et le secrétariat de l'ASPIC.

## **14. Accueil de jour des enfants**

### **14.1 AJERCO**

Il n'y a pas eu de renouvellement au sein du comité directeur. Celui-ci s'est réuni à 12 reprises en 2017. Il a notamment démarré l'étude d'un plan de communication qui devrait se concrétiser en 2018. Cette communication devrait se réaliser en faveur des communes du réseau, des parents et de la population en général, afin que l'ensemble des partenaires connaissent les spécificités du réseau d'accueil et ses prestations.

Le conseil intercommunal s'est réuni à 3 reprises. 3 objets lui ont été soumis :

- Le budget 2018 ;
- Les comptes 2016 ;
- La création d'une nouvelle structure d'accueil collectif préscolaire de 22 places à Cossonay.

L'ensemble des préavis a été accepté par le conseil intercommunal.

### **14.2 Accueil collectif préscolaire**

22 nouvelles places ont été créées en 2017, à Cossonay, dès la rentrée du mois d'août.

Garderies	Places
La Toupie, Pompaples	22 places
Croquelune et Croquesoleil Cossonay	44 places
Les Lucioles, Vufflens-la-Ville	22 places
La Chenaille, Penthalaz	32 places
Le Chap'ron rouge, Pampigny	22 places
L'Arlequin, La Sarraz	22 places
Total	164 places

Ces 7 garderies ont permis d'accueillir 477 enfants, du bébé jusqu'aux « grands ».



### **14.3 Accueil familial de jour**

Les accueillantes en milieu familial (AMF) disposent désormais toutes d'une tablette qui leur permet de faire tous leurs rapports par Internet. Elles peuvent ainsi saisir informatiquement les heures d'arrivée et de départ des enfants, les repas consommés, leurs frais et les absences, ainsi que les événements particuliers ou les observations de la journée. Ce nouveau système permet un gain de travail important pour le réseau puisque les heures de garde n'ont plus à être saisies une première fois par l'AMF, à être envoyées par courrier, puis ressaisies.

Cette nouvelle manière de travailler a été testée par 30 volontaires, puis l'ensemble des accueillantes ont participé à une soirée de formation durant laquelle elles ont reçu une tablette.

Les accueillantes ont également l'occasion de participer à des soirées d'échange et de partage pédagogiques (6 soirées par année, dans les locaux de l'administration communale de Cossonay), ainsi qu'à des formations continues (6 cours à choix durant l'année, dans les mêmes locaux).

54 accueillantes en milieu familial (AMF) ont assuré la prise en charge de 492 enfants pour un total d'environ 230'000 heures d'accueil. Le nombre d'accueillantes et d'enfants gardés ou pris en charge a légèrement progressé. A noter que les accueillantes proposent 173 places en préscolaire et 194 places en parascolaire.

### **14.4 Accueil parascolaire**

Une nouvelle structure d'accueil parascolaire s'est ouverte à la rentrée d'août 2017 à Cossonay, avec la reprise des 44 places de la structure privée REF-Fourchette. Elle s'appelle Croquétoiles. Elle accueille des élèves de 1P à 4 P Harmos, soit âgés d'environ 4 à 8 ans, avant l'école, à midi et après l'école, ainsi que le mercredi après-midi. La structure est également ouverte durant les vacances scolaires, à savoir une semaine en février, deux semaines à Pâques, quatre semaines en juillet-août, deux semaines en automne et une semaine à Noël.

Une offre parascolaire, sous l'égide de l'AJERCO, est également disponible dans les communes de Vufflens-la-Ville, Penthalaz et La Sarraz.

Durant la période d'août à décembre 2017, près de 35'000 heures ont été « consommées », la majeure partie (26'500) par des écoliers habitant Cossonay.

### **14.5 Ludothèque intercommunale de la Venoge**

Une nouvelle ludothèque a ouvert ses portes en août 2017 à Cossonay, la ludothèque intercommunale de la Venoge. Celle-ci est financée à raison de 2 francs par habitant, par cinq communes de la région, Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars et est placée sous l'égide de l'Entraide familiale de la Région de Cossonay. La ludothécaire responsable est Mme Séverine Viande. Elle est épaulée par une dizaine de bénévoles. Au 31 décembre 2017, 25 familles disposaient d'un abonnement auprès de la ludothèque.

## **15. Transports et mobilité**

### **15.1 Funiculaire de la Ville à la Gare de Cossonay et navettes**

En 2017, ce n'est pas moins de 291'740 voyageurs qui ont transité entre Cossonay et la Gare CFF ou inversement au moyen du funiculaire. Cela représente une augmentation de 4'942 personnes par rapport à 2016, soit 1.7% (286'798 voyageurs). Le funiculaire transporte également depuis deux ans une partie des élèves de Penthaz en classés au PAM dans les classes de degrés 7 à 11.

### **15.2 Bus Chevilly – Cossonay-Gare (le Truc)**

L'exploitation de cette ligne de bus, financée par les communes concernées, soit Chevilly, Dizy, Cossonay et Gollion, s'est poursuivie en 2017. La part de Cossonay est de 10%. La concession a été octroyée par la Confédération à la SAPJV pour une durée de 5 ans, soit dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et jusqu'au 8 décembre 2018.

Chaque jour, 6 paires de courses sont réalisées.

### **15.3 Mobility**

Durant l'année, la voiture Mobility de Cossonay a effectué 213 trajets pour un total de 11'975 km. 71 clients différents ont utilisé le véhicule en Car sharing de l'avenue du Funiculaire, dont 15 sont domiciliés à Cossonay.

### **15.4 Cartes journalières « communes »**

La Commune continue à mettre à disposition de la population de Cossonay et de plusieurs communes avoisinantes 4 cartes journalières de transports publics. Cette année, 1'348 cartes ont été vendues sur un total de 1'460 cartes, soit une augmentation de 43 par rapport à 2016. Pour 2018, il a été décidé de continuer à acheter 4 cartes, mais il est possible que ce nombre augmente à l'avenir car les cartes sont très demandées à certaines périodes de l'année et durant les week-ends. De plus, cette offre incite la population à utiliser les transports publics.

### **15.3 Avenir de la mobilité dans notre région**

#### La gare

Une séance a eu lieu en novembre pour réfléchir à l'interface de la gare de Cossonay-Penthaz. Elle a réuni des représentants des Municipalités de Cossonay et de Penthaz, de CFF Immobilier et CFF Infrastructure, ainsi que de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). La première étape de mise en conformité de la gare sera réalisée d'ici fin 2021. Les quais vont être rehaussés et un nouveau passage inférieur va être créé sur la droite du bâtiment de la gare (direction Grands Moulins). Ce passage comportera des rampes et non des escaliers, afin de permettre un accès au quai 2 à tout un chacun. Ces travaux sont rendus nécessaires par la Lhand (Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés). Le passage inférieur actuel restera en fonction.

Notre Municipalité est étroitement intégrée à ces démarches et participe à chaque séance. Les travaux du groupe de travail se poursuivront en 2018, en ce qui concerne l'interface de transport à créer sur la place de la gare, en particulier la mise en place d'une véritable gare routière.

### Mobilité Cossonay / Penthaz

Pour donner suite aux oppositions de la Commune de Penthaz contre plusieurs plans de quartier dans le cadre de leur mise à l'enquête, puis à son recours contre la décision de l'Etat de ratifier le plan de quartier Route de Morges Nord, les deux Municipalités ont accepté une rencontre avec la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, en présence de la Présidente du Conseil d'Etat Nuria Gorrite et des Préfets des districts du Gros-de-Vaud et de Morges. L'opposition de la Commune de Penthaz à ces projets visait essentiellement les problèmes de mobilité.

A la suite de la séance précitée, une feuille de route a été mise en place, afin que les deux associations économiques régionales (ARGdV et ARCAM) puissent travailler de concert avec les deux Municipalités concernées et le service cantonal de la mobilité, dans le but de viser une cohérence en matière de mobilité au moyen des deux plans directeurs régionaux. Ces travaux se poursuivront en 2018.

## **16. Cultes**

Au niveau de la Paroisse catholique, la situation a enfin évolué avec la mise en œuvre de travaux de rénovation de l'église de La Sarraz. En effet, la quasi majorité des communes de la Paroisse ont accepté des travaux à hauteur de CHF 270'000.- pour assainir les locaux. La Commune de La Sarraz participe à raison de CHF 40'000.- à ces travaux, de même que la Paroisse catholique (CHF 40'000.- également). Le solde est pris en charge par le fonds de rénovation de la Paroisse catholique, géré par la Bourse communale de Cossonay.



## **17. Intégration**

Le canton de Vaud a demandé à chaque commune du canton de désigner un représentant en charge de l'intégration. Cossonay a ainsi désigné Mme Valérie Induni à cette fonction.

En 2018, la loi vaudoise sur la naturalisation va être modifiée, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le droit de cité, au niveau fédéral puis cantonal. Ainsi, les conditions pour obtenir la nationalité suisse vont notamment intégrer un niveau de langue française précis (B1 pour l'oral et A2 pour l'écrit).

Suite à une rencontre avec le Bureau cantonal de l'intégration (BCI) et à plusieurs discussions avec des représentants des Municipalités de Penthaz et de La Sarraz, la Municipalité a décidé de mettre sur pied des cours de français pour l'intégration et la naturalisation à Cossonay. Un projet a ainsi été déposé au BCI, afin de dispenser des cours A1, A2 et B1 dans notre localité. La Municipalité de La Sarraz a accepté d'être partenaire de ce projet.

Le BCI a accepté le projet qui sera ainsi financé par le canton, à hauteur de 70%. Les communes de Cossonay et La Sarraz contribueront au financement via un montant de CHF 2'000.- chacune. Les cours ont débuté en janvier 2018, à raison de trois soirs par semaine, dans la Salle du Conseil, à la Maison de Ville ; un bilan sera intégré dans le rapport de gestion 2018.



Commune de Cossonay



Commune de La Sarraz

**Souhait d'intégration ?  
Souhait de naturalisation ?**

**Besoin de cours de français ?**





## **Claude Moinat, Municipal**

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> août 2010

Dicastères : Finances ; Routes et chemins ; Service des eaux et épuration ; Services industriels.

### **18. Finances**

Nous profitons toujours de taux fixes très bas entre 0.02 et 1.93% ainsi que de taux Libor à 0.10%, voire **-0.10%** ce qui contribue à une forte baisse des intérêts débiteurs annuels. Nous avons aussi réduit nos emprunts de CHF 3'172'100.-.

### **19. Routes et chemins**

#### **19.1 Généralités – Entretien**

Un tour de la Commune a été effectué par nos collaborateurs du Secteur travaux et voirie pour relever toutes les fissures existantes sur les trottoirs et les routes. Les travaux de réparation de ces fissures, qui représentent environ 32 km, seront effectués par une entreprise externe entre 2018 et 2019.

Le balayage de la ville est toujours confié à l'entreprise Ça-Balaie.com, accompagnée dans les endroits difficiles d'accès par un de nos collaborateurs de la voirie, qui souffle les déchets.

Dans le cadre de la mobilité douce, nous avons acquis un petit engin motorisé d'occasion pour le déneigement rapide des trottoirs.



En effet, au lieu du mono-axe qui exigeait un passage pour le déneigement, puis un deuxième passage pour le salage, le tout se fait maintenant en une fois et plus rapidement. Avec cet engin, nous sommes aussi équipés pour le nettoyage des fontaines et chemins par aspersion.

Comme chaque année le pompage des sacs de route est effectué par une entreprise spécialisée.

S'agissant des grands travaux, ils sont exécutés par des entreprises professionnelles de génie civil. En 2017, il s'agit des interventions suivantes :

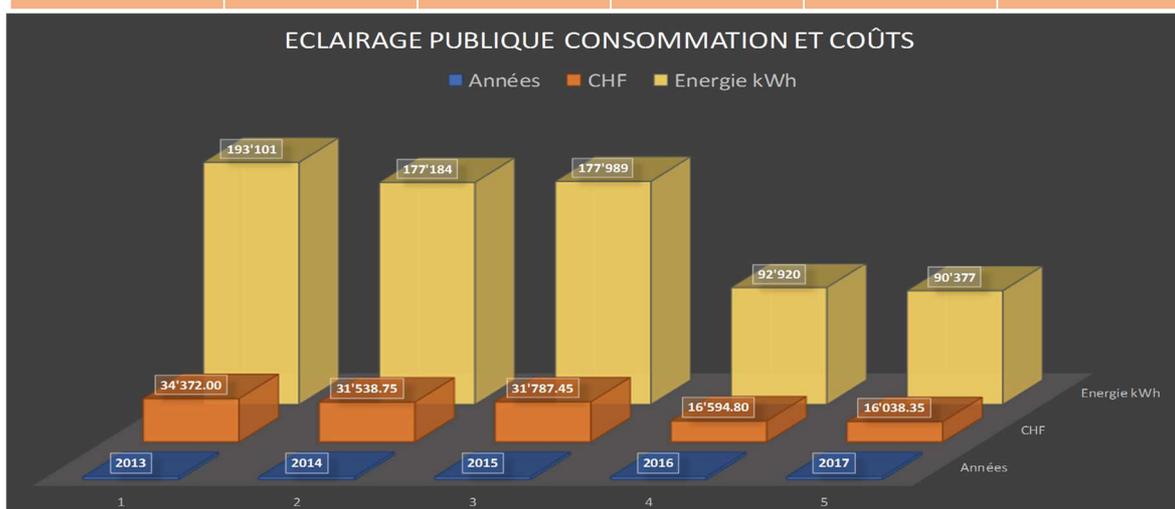
- Réfection des rues à Allens
  - Aménagement en enrobé bitumineux de la sortie du chemin du Préfet ainsi que du trottoir devant la propriété Chabanel.
  - L'entier du cheminement en face de la ferme Reymond à Allens a été refait.



## 20. Services industriels

L'effort est toujours soutenu pour le remplacement des luminaires avec ampoules au mercure selon notre concept Luminis. Ainsi, ce sont 17 luminaires qui ont été changés à la route de Morges et 15 à la route d'Aubonne. Une diminution de la consommation d'énergie a pu être constatée à partir de 2016, en raison, d'une part, du passage au LED et, d'autre part, de l'arrêt des forfaits et l'introduction des armoires avec compteur pour une comptabilisation exacte de l'énergie consommée.

ECLAIRAGE PUBLIC / CONSOMMATION / COÛTS					
Années	2013	2014	2015	2016	2017
Energie kWh	193 101	177 184	177 989	92 920	90 377
CHF	34 372.00	31 538.75	31 787.45	16 594.80	16 038.35



Quant aux autres services industriels, ils sont gérés par leurs propriétaires respectifs, soit :

Electricité : Romande Energie SA

Téléphonie : Swisscom SA

Téléréseau : UPC Cablecom SA et Swisscom SA

Gaz : Cosvegaz SA

Ces entités sont informées à chaque fois que nous procédons, par exemple, à des travaux de mise en séparatif afin qu'elles puissent, au besoin, utiliser nos fouilles pour leurs propres interventions.

## **21. Eau potable**

### **21.1 Consommation**

Pour l'année 2017, le Groupement Vy de Mauraz nous a communiqué une consommation totale de 482'807m<sup>3</sup>. Or, de son côté, le fontainier, après avoir relevé l'ensemble des compteurs privés de la localité, constate une consommation de 252'100m<sup>3</sup> (m<sup>3</sup> facturés). La différence de 230'707m<sup>3</sup> provient :

- d'une grosse fuite d'environ 155'000m<sup>3</sup> à la place du Temple, découverte grâce à notre système Lorno de chez Hinni ;
- d'une fuite à la route de Morges de 3'500m<sup>3</sup> ;
- d'une fuite au chemin du Signal de 250m<sup>3</sup> ;
- des fontaines, environ 18'000m<sup>3</sup> .

Le solde, soit 54'000m<sup>3</sup> environ, provient de l'arrosage des fleurs et massifs floraux, du nettoyage des routes et caniveaux et de différentes fuites qui n'ont pas encore été réparées. De nombreux nettoyages du réseau d'eau à la suite de réparations, modifications et extensions de ce dernier contribuent également à l'explication de cette différence.



Nous avons profité de l'installation de la nouvelle BH à proximité de Fenaco (Landi) pour réaliser le bouclage avec le TCS, Fenaco et la Commune. De ce fait, une nouvelle conduite a été installée le long de la route de La Sarraz.

En mai 2017, un cas de pollution de l'eau est survenu à Cossonay. Si au final, il n'y avait pas de danger pour la population, la Municipalité a pris très au sérieux la nécessité de mettre en place un protocole d'urgence pour informer la population rapidement et prendre toutes les mesures utiles. Elle a donc amorcé la préparation de processus techniques et administratifs qui devraient être disponibles en 2018.

## **21.2 Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) – Groupement Vy de Mauraz**

Les deux sources des Mousses, celle de Cuarnens et celle de Cossonay, Senarclens et Chavannes-le-Veyron, ont produit ensemble environ 1'384'520 m<sup>3</sup> d'eau potable, dont 876'400 m<sup>3</sup> consommés dans le cadre des 8 communes pendant cette année 2017. La différence, 508'120 m<sup>3</sup>, est répartie dans les différents ruisseaux de la région par le trop plein. Nous n'avons pour ainsi dire pas pompé d'eau dans les sources de La Chaux.

La création du tronçon « Château Vilain » a débuté courant 2017 et se terminera au printemps 2018.

Le forage sous le Veyron s'est bien déroulé, toutefois dans des conditions météorologiques difficiles.



## **21.3 Entente intercommunale Cossonay – Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du Bois du Sépey (En Fayet)**

Une fois par année, le Conseil exécutif de l'Entente, composé de quatre membres (Syndics et Municipaux des eaux), se réunit pour adopter les comptes. Cette séance, en 2017, a eu lieu le 11 mai à Dizy. Au niveau des coûts pour l'année 2017, cela représente une charge de CHF 5'773.12 pour Cossonay.

Il n'y a pas eu de soutirage dans le puits en Fayet, qui reste un important volume de réserve. Les frais inhérents à cette station de Fayet ont été pris en charge par le groupement Vy de Mauraz.

## **21.4 Réseau communal**

Lors de la mise en séparatif de la rue du Four, nous avons profité des travaux pour remplacer la conduite d'eau potable, ainsi que celles des eaux claires et usées. A part les fuites déjà évoquées précédemment, nous n'avons pas rencontré de situation particulière.

Nous avons aussi créé un nouveau caniveau au chemin des Linardes.



## **21.5 Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) approuvé le 24 août 2011 par le Département de la sécurité et de l'environnement**

La mise en séparatif de la rue du Four a été réalisée (préavis n°02/2016). Le tapis final sera posé en 2018.

## **21.6 Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées (AIEE) – Cossonay-Penthalaz-Penthaz-Daillens-Bettens**

Le nouveau bâtiment de service et le local de chauffage sont réalisés. Le préavis pour le traitement des micropolluants a été accepté et les travaux démarreront en 2018.





## **Bernard Ebener, Municipal**

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juillet 2011

Dicastères : Forêts ; Parcs et jardins ; Protection de l'environnement et développement durable ; Informatique ; Sport ; Assainissement ; Protection civile et défense incendie.

## **22. Forêts**

### **22.1 Forêts communales**

Au cours de l'année 2017, les entreprises mandatées ont exploité les bois communaux de la façon suivante :

- 8.5 m<sup>3</sup> de bois de service résineux,
- 12.03 m<sup>3</sup> de bois de service feuillu,
- 60 stères de bois de feu en ballots,
- 145 stères de bois de feu en big-bags,
- 55 m<sup>3</sup> de bois de feu long (déchiquetage).



D'autres travaux ont été menés dans les forêts communales :

- 1.9 ha en soins culturaux,
- Plantation de 225 cerisiers dans les côtes de Cossonay,
- Entretien et fauchage de plantations dans les bois du Sépey,
- Revitalisation des berges du ruisseau de la Rochettaz.

D'autre part, les employés du Secteur travaux et voirie ont aussi contribué à l'entretien du patrimoine forestier par les travaux suivants :

- Entretien de plantations,
- Soins culturaux "ponctuels",
- Entretien des chemins,
- Gestion du couvert à bois,
- Entretien de la cabane des Bûcherons,
- Lutte contre les plantes envahissantes,
- Aménagements divers pour l'accueil en forêt (panneaux, bancs, etc.),
- Entretien de la Piste Vita.

Lors de la journée du martelage du 28 septembre 2017, 113 arbres ont été marqués pour un volume de 271.6 m<sup>3</sup> sur pied. Il faut relever qu'il s'agissait de la première journée de ce type pour M. Jan-Matti Keller, inspecteur forestier, successeur de M. Daniel Gétaz, retraité.

En vue de garantir la sécurité de la population et des infrastructures situées dans le territoire communal, M. Bernard Ebener, ainsi que M. Harry Kleiner, garde forestier, ont procédé à l'inspection annuelle des forêts, parcs et jardins, ainsi que des arbres isolés.

## **22.2 Groupement forestier**

L'analyse des données forestières des Communes du 16<sup>ème</sup> arrondissement en vue de rédiger leur plan de gestion est en cours.

Une réorganisation des groupements forestiers pourrait être engagée à moyen terme. Dans ce cadre, les six communes du triage de la Mollombaz se sont déjà positionnées unanimement pour rester rattachées au Groupement forestier du Sepey-Mormont. Le comité de ce dernier, présidé par Bernard Ebener, a invité M. Jean-François Métraux, inspecteur cantonal des forêts, pour s'exprimer sur la volonté politique du Canton de réunir plusieurs groupements forestiers et le personnel qui y est attaché, si possible, en un seul et même arrondissement. Au plus tard, lorsque notre garde-forestier fera valoir son droit à la retraite, le Groupement du Sepey-Mormont sera concerné par cette réorganisation.

À part une légère embellie au niveau des bois de sciage résineux, la situation du marché reste identique aux années précédentes, ce qui n'incite pas les propriétaires privés à entretenir et gérer leurs biens. En ce qui concerne le marché des feuillus et du hêtre, et du peuplier en particulier, celui-ci est au plus bas. La demande de bois de feu est moyenne à faible.

Pour la Commune, le Groupement représente une charge de CHF 14'939.85.

## **23. Parcs et jardins**

### **23.1 Entretien**

Aucun changement significatif n'est intervenu en 2017 au niveau de l'entretien des parcs et jardins. Le fleurissement de la localité est toujours confié à la jardinerie « Au Trèfle à Quatre » de Senarclens et celui des giratoires à l'entreprise horticole André Pittet à La Sarraz. Quant à Mme Pierrette Giroud, auxiliaire du Secteur travaux et voirie, elle assure l'entretien courant et l'arrosage des fleurs et massifs floraux de mai à octobre de chaque année.

Afin de contribuer à nos efforts en vue de préserver notre environnement, la voirie a effectué des essais pour le désherbage avec de l'eau chaude, qui se sont malheureusement conclus de façon insatisfaisante.

### **23.2 Jardins communaux**

La Commune dispose de 43 jardins communaux, situés à la Vy du Moulin, qui sont destinés aux habitants de Cossonay.

Le Secteur travaux et voirie et la Bourse communale ont poursuivi leurs travaux d'entretien des chemins d'accès et des infrastructures en vue de faciliter l'exploitation de ces parcelles. Ils procèdent à des visites et des contrôles réguliers et rappellent aux locataires en infraction qu'ils ont le devoir de respecter les prescriptions du règlement communal et, cas échéant, de se mettre

en conformité. Une séance à laquelle ont été invités les locataires a permis de nombreux échanges et le rappel de points importants du règlement *ad hoc*.

### **23.3 Projet particulier**

L'entreprise de conseil dans le domaine du développement durable Bio-Eco Sàrl, à Cossonay, fêtant ses 30 ans d'activités, a souhaité mettre sur pied un projet d'intérêt public et en faveur du développement durable de la Commune. Avec le soutien de la Municipalité et le concours du Secteur travaux et voirie, le parc de la Roseraie accueille désormais un grand hôtel à insectes qui leur permettra de trouver un refuge pour survivre pendant l'hiver ou pour pondre leurs œufs durant la belle saison. Par ailleurs, une partie du gazon a été transformée en prairie fleurie, un petit eldorado pour de nombreuses espèces animales et végétales.

## **24. Développement durable - Agenda 21**

### **24.1 Commission Agenda 21 communal**

Durant l'Expo de Cossonay, la commission a tenu un stand et travaillé à la sensibilisation de la population de Cossonay et de la région à la thématique de la mobilité douce.



D'autres événements ont également eu lieu :

- **Action Répare-Café**

Le troisième "répare-café" s'est déroulé le samedi 11 mars au foyer du théâtre du Pré aux Moines. Les personnes qui ont profité de cette opportunité ont confié leurs objets défectueux à une équipe de spécialistes bénévoles qui les ont, en grande partie, réparés.

- **Coup de balai**

Une quarantaine de personnes de tous âges se sont déplacées pour participer à cette action du 25 mars 2017 qui a montré à la population les effets néfastes du *littering*(\*) sur l'environnement.  
(\*): *littering* : action de laisser traîner ou jeter les déchets dans les espaces publics

- **Mobilité douce**

La commission a continué son travail pour proposer un itinéraire pédestre reliant Cossonay à la gare de Cossonay Penthalaz sans devoir traverser la route principale.

- **Permaculture**

Un groupe de travail constitué de membres de la commission et de la population s'est constitué pour réaliser un jardin cultivé selon ce principe. À cet effet, la Municipalité a mis à disposition 300 m<sup>2</sup> de la parcelle située au nord de la place de la Tannaz. Les travaux de conception et de préparation du terrain sont en cours.

- **Collaboration**

À l'occasion de la participation à diverses conférences, M. Bernard Ebener et certains membres de notre commission ont établi des liens avec la commission agenda 21 des communes de Penthalaz et d'Echallens pour favoriser les échanges d'idées et les expériences.

## 24.2 Cité de l'Énergie

- Mandat donné à la commission A21 local par la Municipalité – Subventions

Le groupe de travail a établi une liste de subventions qui pourraient être accordées aux propriétaires d'immeubles ou à des particuliers pour des projets favorisant le développement durable. Ce dossier est toujours à l'étude et les travaux se poursuivront en 2018.



## 24.3 Actions et aide au développement

La Municipalité a poursuivi son aide au développement dans les mêmes proportions qu'en 2016, à la FEDEVACO (Mise en place d'une adduction d'eau à Madagascar / Accès à l'eau et à l'assainissement au Salvador), à l'association Mahavonjy et à l'action Solidarit'Eau.

## 25. Assainissement - déchets

### 25.1 Valorsa



Depuis 1996, Valorsa SA est l'organisme de gestion des déchets du périmètre Ouest du Canton de Vaud. Il travaille pour ses 101 communes actionnaires, de Vallorbe à Buchillon en passant par la Vallée de Joux, de Prilly à Bercher pour un bassin de population de plus de 195'000 habitants. Ces 101 communes sont, via Valorsa SA, actionnaires à 36.03 % de l'usine d'incinération Tridel SA.

Suite au changement de législature, le Conseil d'administration a été renouvelé en 2017. Sa nouvelle composition est la suivante :

- Jean-Daniel Luthi de Bussigny, Président, représentant du district de l'Ouest Lausannois ;
- Patricia Zurcher de Renens, représentante du district de l'Ouest Lausannois ;
- Bernard Rochat des Charbonnières, vice-Président, représentant du district du Jura-Nord vaudois ;
- Patrick Agassis de Mont-la-Ville, représentant du district de Morges ;
- **Bernard Ebener de Cossonay, représentant du district de Morges ;**
- Frédéric Gabriel de Lonay, représentant du district de Morges ;
- Philippe Besson de Penthaz, représentant du district du Gros-de-Vaud ;
- Pierre Bruni de Bercher, représentant du district du Gros-de-Vaud ;
- Pierre Hämmerli de Cheseaux-sur-Lausanne, représentant du district de Lausanne.

Durant la présente législature (2016-2021), ces 9 représentants des districts ont à cœur de diriger VALORSA SA en siégeant au Conseil d'administration.

Les objets en fibrociment amiantés ont fait l'objet d'une grande opération de récupération au printemps. VALORSA a été particulièrement active dans l'information et l'organisation de cette journée cantonale. Le « Coup de balai » printanier a permis de récolter une partie des vieux bacs à fleurs, dalles et autres tuiles ou plaques datant d'avant 1992 et contenant de l'amiante.

Les Communes actionnaires ont tout particulièrement bien relayé la campagne de sensibilisation et la collecte a été un vrai succès. L'action avait été précédée d'un cours afin d'accompagner les responsables de déchetterie dans leur rôle et la collecte de ce déchet particulier.

En automne, VALORSA a proposé un autre cours technique d'une journée auquel 40 personnes ont participé. « Comment organiser ma déchetterie pour favoriser l'accueil des citoyens ? » Les thèmes de l'accueil, de la logistique et du savoir-faire ont été abordés.

Comme tous les deux ans, VALORSA était présente cette année à l'Expo de Cossonay et au comptoir d'Echallens. La thématique exposée a été celle des biodéchets. En effet, depuis l'introduction de la taxe au sac en 2013, la qualité de cette filière souffre énormément. Le stand a voulu informer la population sur l'aspect cyclique de cette filière, notamment en la sensibilisant sur la qualité nécessaire pour la fabrication du compost.

Sous l'impulsion de VALORSA, et des périmètres STRID et Gedrel, une plateforme de saisie en ligne des statistiques a été développée. Ce projet entre dans les mesures cantonales du plan de gestion des déchets (PGD, 2016, Mesure CC.3). Ce nouveau service de VALORSA est entré dans sa première phase en 2016, à savoir celle de simplifier la saisie des différentes statistiques. En 2017, une seconde phase a permis de commencer le développement d'une partie plus interactive où les Communes pourront comparer l'évolution de leur tonnages sur la durée. VALORSA s'efforce de proposer une prestation qui sera certainement encore amenée à évoluer.

## Statistiques Valorsa

		2017 en tonnes facturées par Valorsa	2017 Destination	2017 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	23'236	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'189	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	7'216	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'908	Incinérateur de Vidy Incinérateur de SAIDF	Chaleur
Recyclables	Papier	4'815	1/3 Carton en papeterie européenne, 2/3 papier en papeterie suisse et française	Carton/papier recyclé
	Verre	4'352	40% chez Vetropack, 60% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	Déchets végétaux	1'589	Agriculteurs autour de Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	346	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
	Déchets spéciaux des ménages	253	CRIDEC	Traitement physico-chimique/incinération
	Déchets carnés	1'108	GZM	Energie

Information	Municipalité & Tout public	Séance d'information financement des déchets ; 2 jours de cours responsables de déchetterie ; Cours action Amiante ; ½ jour de formation pour les aides en déchetterie.	2 comptoirs régionaux (15 jours)
-------------	----------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

Il est intéressant de noter que Cossonay participe pour CHF 118'400.-- (1.7%) au capital de Valorsa.

## 25.2 Centre de tri des déchets

### 25.2.1 Déchets – statistiques

En 2017, les quantités de déchets évacuées, comparées à celles des années précédentes, sont les suivantes :

Types de déchets	2014 en kg (3'634 habitants)	2015 en kg (3'672 habitants)	2016 en kg (3'668 habitants)	2017 en kg (3'808 habitants)	% +/- 2016/2017
Ordures ménagères	390'700	430'780	446'245	452'030	+1.30%
Déchets organiques	233'900	218'910	228'465	210'905	-7.70%
Papiers et cartons	233'800	282'245	282'945	274'925	+59.40%
Verre	102'500	158'320	153'910	161'115	+4.7%
Pet	9'600	9'250	9'890	10'470	+5.15%
Plastiques	12'200	8'000	18'860	30'820	+63.40%
Alu – fer blanc	5'900	5'995	5'880	6'460	+9.86%
Bois	99'400	108'840	126'260	125'780	-0.40%
Déchets encombrants	81'100	47'620	59'500	59'640	+0.23%

D'une façon générale, les prix des matières valorisables sont restés stables à des niveaux modérés.



4'080 kg d'amiante, dont le transport et les taxes de déchargement nous ont été gracieusement offerts par l'entreprise Borgeaud Transports.

- Poubelles communales

La Municipalité a pris la décision de changer progressivement les poubelles communales réparties dans notre bourg. Le modèle choisi présente des caractéristiques esthétiques adaptées

à notre époque et notre environnement ; en outre, il facilitera le travail de nos employés. Ce matériel sera installé dès 2018.

- Centre de tri

Vu le succès rencontré, la Municipalité a décidé de créer un couvert fermé sur 3 côtés permettant d'agrandir l'espace d'échanges du Centre de tri. Les horaires d'ouverture de ce dernier ont également été élargis.

- Personnel

Mme Mireille Bersier, de Cossonay, a été engagée comme auxiliaire pour renforcer l'équipe chargée de servir les usagers du centre de tri.

### **25.3 Ecopoint de la Vy Neuve**

C'est toujours le point faible du dicastère. En effet, malgré les rappels, l'Ecopoint est régulièrement saturé par les déchets pour lesquels il est prévu et par d'autres qui devraient être déposés au Centre de tri. En effet, bien des usagers qui ont la possibilité de se rendre au Centre de tri s'en servent pour leur confort au détriment des personnes ayant de la difficulté à se déplacer ou ne possédant pas de véhicule.

Les employés du Secteur travaux et voirie sont assermentés et peuvent ouvrir les sacs pour contrôler ces déchets. Les contrevenants sont dans un premier temps avertis personnellement puis peuvent être sanctionnés par une sentence municipale en cas de récidive.

## **26. Sports**

### **26.1 Clubs sportifs**

Les différents clubs sportifs sont toujours aussi actifs et formulent nombre de requêtes à la Municipalité, tant pour planifier leurs entraînements quotidiens que pour organiser des manifestations ponctuelles ou reconduites d'année en année.

La Municipalité poursuit toujours la même politique de soutien aux clubs sportifs locaux et au sport en général.

### **26.2 Tennis**

La Municipalité a été contactée pour évaluer la possibilité de créer un quatrième court (éventuellement synthétique) et pour implanter une buvette en lieu et place de la tente actuelle. Les discussions à ce sujet sont en cours.

## **27. Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge (AIPCV)**

Les investissements réalisés avant la saison se sont avérés judicieux et, grâce à une météo favorable, la fréquentation de la piscine et du camping a été positive. Le CODIR dont fait partie M. Bernard Ebener et l'APV (comité gérant la piscine et le camping) se sont principalement concentrés sur le suivi de la fin du chantier et la formation du personnel sur les nouvelles

installations. Des investissements subséquents ont été réalisés afin d'accueillir au mieux les usagers de la piscine.

Pour le camping, le projet d'implanter des cabanes afin d'accueillir des voyageurs est traité en collaboration étroite avec l'ARCAM afin de développer le tourisme régional.

## **28. Informatique**

La Municipalité poursuit son travail avec la société Square services Sàrl et le Groupe de travail (GT) composé de M. Bernard Ebener, Municipal, Mme Tania Zito, Secrétaire municipale, M. Bernard Augsburg, Boursier communal et M. Christophe Leuenberger, responsable du Service technique pour adapter notre informatique communal et mettre en place une stratégie à long terme dans ce domaine.

Deux séances d'information et de formation à l'attention de l'ensemble de personnel du bâtiment administratif ont eu lieu en 2017.

La société T2i, partenaire principal pour notre infrastructure, a procédé à la migration de nos données sur de nouveaux serveurs situés à Sierre ; ce changement dont nous avons été informés tardivement a nécessité un gros travail de préparation et de suivi de notre administration afin de limiter les impacts au strict minimum.

## **29. Service Défense Incendie et Secours Région Venoge (SDIS)**

Pour rappel, le SDIS Région Venoge, dont le Comité directeur (CODIR) est présidé par M. Bernard Ebener, défend 27 Communes. Le plus grand nombre d'interventions en 2017 s'est déroulé à Penthaz (48), Cossonay (21) et La Sarraz (18).

Constat principal: le nombre d'interventions a légèrement baissé en 2017 à 198, contre 210 en 2016 (-5,7%). Cette petite baisse s'explique en premier lieu par le fait que notre région a été relativement épargnée par les intempéries en 2017. Durant l'été 2016, d'importantes pluies avaient en effet touché plusieurs communes du secteur, provoquant plus d'une quarantaine d'inondations dans des caves et garages. Néanmoins, les différents organes d'intervention (OI) du SDIS Région Venoge ont été mobilisés à plusieurs reprises lors de la tempête du 14 septembre et des intempéries des 10 et 11 décembre 2017. Des barrages ont notamment dû être posés le long de la rivière « Le Nozon » pour prévenir un débordement, qui n'a heureusement pas eu lieu. Au final, les alarmes dégâts d'eau se fixent à 40 cas (-36 par rapport à 2016).

Autre point à relever : la forte augmentation des interventions pour des feux. Les Sapeurs-Pompiers volontaires de la région sont intervenus 57 fois pour de tels sinistres. Un chiffre en hausse de 17 cas par rapport à 2016, notamment à cause de l'épisode de fortes chaleurs et de sécheresse qui s'est produit durant l'été. De nombreux feux de champs, de broussailles et de machines agricoles se sont déclarés durant cette période.

Tout au long de l'année, le SDIS a aussi été engagé pour 10 feux dans des habitations ou des fermes et à 9 reprises pour des embrasements de véhicules à moteur. 7 sinistres se sont aussi produits dans des entreprises, industries et bâtiments administratifs de la région.

Comme les années précédentes, 2017 a été une année chargée pour le SDIS du point de vue de la formation. Les plus de 350 Sapeurs-Pompiers du corps ont suivi au total plus de 8'400 heures d'exercices et 2'414 heures de cours cantonaux. Le SDIS a aussi organisé, sous l'égide de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers (FVSP), les journées techniques des DPS et des instructeurs vaudois en septembre. D'un point de vue « opérationnel », plus de 2'700 heures d'interventions et 16'400 de piquets et permanences « week-end » ont été comptabilisées.

### **30. Organisation régionale de la protection civile (ORPC)**

La nouvelle caserne de St-Prex donne entière satisfaction et répond aux besoins d'une Protection Civile moderne. Il faut relever l'effort continu dans la formation des cadres, spécialistes et astreints :

- 1'373 participants ;
- 3'324 jours de service ;
- 735 personnes membres du bataillon.

Il faut relever les principaux travaux de l'ORPC dont dépend Cossonay :

- Engagement au profit de la visite du chef d'Etat de la république populaire de Chine ;
- Assurance de la sécurité de la course Romande Energie Run ;
- Délestage d'autoroute suite à un accident de camion ;
- Soutien ponctuel aux Communes pour la réalisation de projets.



### **31. Préavis municipaux 2017**

- 01/2017 : Relatif à la fixation des indemnités du Conseil communal et de ses organes pour la législature 2016-2021.
- 02/2017 : Concernant la rémunération de la Municipalité pour la législature 2016-2021.
- 03/2017 : Relatif à la signature d'un droit distinct et permanent de superficie pour la construction d'un complexe scolaire intercommunal sur la parcelle n° 678 (PPA « Campagne des Chavannes »).
- 04/2017 : Relatif au projet de construction d'un collecteur d'eaux claires, changement de la conduite d'eau potable, création de trottoirs et de places de stationnement, mise à niveau des services et réfection de la chaussée au chemin du Passoir.
- 05/2017 : Relatif à l'adoption des statuts et à l'adhésion à l'association intercommunale pour la piscine couverte des Chavannes.
- 06/2017 : Concernant un projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur la parcelle n° 416 en faveur de la fondation « Equitim ».
- 07/2017 : Relatif à l'adoption du Plan partiel d'affectation (PPA) de la Vieille Ville.
- 08/2017 : Concernant le remplacement de la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie à la route de La Sarraz.
- 09/2017 : Rapport de gestion 2016.
- 10/2017 : Comptes 2016.
- 11/2017 : Relatif à l'adoption du Plan de Quartier (PQ) « Chien-Bœuf Sud ».
- 12/2017 : Concernant le déplacement du DP 1034 sur la parcelle n° 1301 propriété de la Hoirie Dübler.
- 13/2017 : Concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2018.
- 14/2017 : Relatif au Budget 2018 de la Bourse communale.
- 15/2017 : Projet de construction d'un collecteur d'eaux claires, changement de la conduite d'eau potable, création de trottoirs et de places de stationnement, mise à niveau des services et réfection de la chaussée au chemin du Passoir.
- 16/2017 : Projet de mise en séparatif, changements des collecteurs et conduite d'eaux claires et usées et eau potable, réfection du trottoir, places de stationnement et chaussée et mise à niveau des services à l'avenue du Funiculaire.

## **32. Conclusions**

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2017 (No 04/2018),
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2017 et de lui en donner décharge.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

G. Rime

T. Zito